

↓

**Quartiers Belfort Nord
et Jean Jaurès**
Vous avez un projet
de travaux dans votre logement
ou votre futur logement,
le Grand Belfort peut
vous accompagner
pour réaliser votre projet.



↓

Prenez vite contact auprès d'Urbanis

Par téléphone
03 80 71 10 00

Par courriel
opah.grandbelfort@urbanis.fr

**en vous rendant à la permanence
sans rendez-vous,
au 154 avenue Jean Jaurès**
les mercredis
de 9 h 30 à 12 h 30
et de 13h30 à 17 h 30

Les partenaires



ActionLogement



PROCIVIS
FRANCHE-COMTE

Urbanis
App pour un habitat digne et durable

BELFORT
aménagement

**AMÉLIOREZ
VOTRE
LOGEMENT
AVEC L'AIDE
DU GRAND
BELFORT !**

Quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès

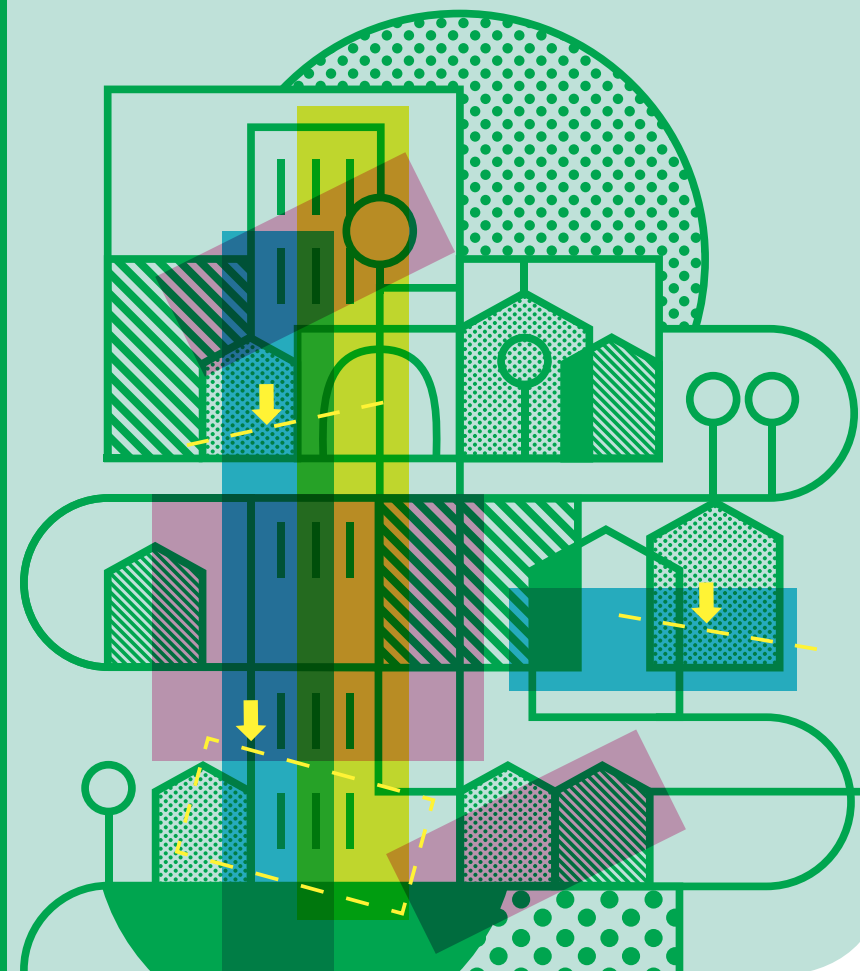


OPAH RU

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

**BELFORT NORD
& JEAN JAURÈS**

2026 - 2030



Conception vscreation.com

**B GRAND
BELFORT**

**B GRAND
BELFORT**

Le périmètre de l'opération

Les rues en rouge sont incluses dans le périmètre.



L'OPAH RU, C'EST :

Des aides financières pour la réalisation de vos travaux.
Un accompagnement administratif et technique gratuit :

- Vérification de l'éligibilité de votre projet.
- Visite conseil gratuite réalisée par un technicien habitant.
- Accompagnement administratif pour vos demandes de subventions.
- Suivi des dossiers jusqu'au versement des subventions.

Qui est concerné ?*

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources).
- Les futurs acquéreurs d'un logement (sous conditions de ressources).
- Les propriétaires d'un logement locatif occupé ou vacant.
- Les syndicats de copropriétaires.

* Pour les bénéficiaires ayant un logement dans le périmètre.



Une aide pour quels travaux ?

- La rénovation complète du logement.
- L'amélioration de la performance énergétique.
- L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie.
- La mise aux normes du logement.
- La rénovation des parties communes.
- La réfection des façades des immeubles.

Conditions principales à respecter

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Attendre le dépôt du dossier de demande de subvention pour commencer les travaux.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Travaux respectant les règles d'urbanisme en vigueur.